

CONTROLE DES CONNAISSANCES 2017-2018 - DEGEAD 1^{ère} et 2^{ème} année GBD Dauphine à Londres – maj 13 sept.

Approuvé par le Conseil LSO, le CFVE le 3/10 et le CA le 9/10/2017

1. Général

Le Département LSO organise, avec la coopération du responsable du programme, les enseignements et les examens du Programme GBD Londres 1^{ère} et 2^{ème} année composé de quatre semestres répartis sur deux années.

Première année (S1 et S2)

Elle comprend deux semestres, S1 et S2, de 12 semaines d'enseignement par semestre. Le premier semestre se scinde en deux sessions de 6 semaines (S1A et S1B) entrecoupées d'une semaine de consolidation. Celle-ci permet notamment l'organisation de cours de tutorat.

Le tableau des enseignements figure page 7.

Les enseignements sont organisés en Unité d'Enseignement (UE) • **Les UE** sont au nombre de 22, soit 12 au S1 et 10 au S2. Chaque UE est semestrielle.

Deuxième année (S3 et S4)

Elle comprend deux semestres, S3 et S4, de 12 semaines d'enseignement par semestre. Une semaine de Consolidation intervient entre la 6^{ème} et la 7^{ème} semaine d'enseignement du S3. Cette semaine permet notamment l'organisation de cours de tutorat. Le tableau des enseignements figure page xx.

Les enseignements sont organisés en Unité d'Enseignement (UE) • **Les UE** sont au nombre de 22, soit 11 par semestre. Chaque UE est semestrielle.

2. Note finale d'une UE

De manière générale, pour les enseignements obligatoires, la note finale correspond pour 50% à la moyenne des notes de contrôle continu (si prévu dans l'enseignement) et à la note de l'examen final pour les 50% restant. Pour l'enseignement de mise à niveau en macroéconomie, la note finale correspond pour 30% à la moyenne des notes de contrôle continu et à la note de l'examen final pour les 70% restant.

Le contrôle continu :

Chaque équipe pédagogique d'UE élabore des règles précisant les modalités du contrôle continu. Ces règles pour chaque discipline sont portées à la connaissance des étudiants au début de chaque semestre.

Le contrôle continu prend en compte l'assiduité, la participation et les diverses activités de l'étudiant (exposés, exercices, tests, mémoires, etc.). Les étudiants sont tenus informés de leurs résultats en contrôle continu avant la fin de l'UE.

Les tests écrits obligatoires dans le cadre du contrôle continu sont au nombre de deux au minimum pour les cours de 36 heures et d'un seul pour les cours de 18 heures.

Il est rappelé que la présence aux cours est obligatoire (cf. article 6).

Dans chaque discipline obligatoire, les notes de contrôle continu sont délivrées/communiquées par les enseignants concernés.

La note finale de l'UE est communiquée aux étudiants via l'application MyDauphine.

3. Examens

Il existe 2 sessions d'examens :

- la 1^{ère} session fait référence aux examens organisés après la fin des enseignements de chaque semestre.
- La 2^{ème} session (session d'appel) fait référence aux examens organisés pour les enseignements du et/ou des semestres de l'année en cours non validés.

L'étudiant qui n'a pas validé son année à la 1^{ère} session est autorisé à se **présenter à la 2^{ème} session.**

Il est autorisé à repasser les UE non validées (UE dont la note est inférieure à 10/20) **des semestres non validés (semestres dont la moyenne des notes est inférieure à 10/20).**

Pour la 2^{ème} session :

- En cas de **note inférieure à 6/20** : l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE, la note de la deuxième session se substituant à la précédente ;

- En cas de **note supérieure ou égale à 6 /20 et inférieure à 10/20** : l'étudiant peut repasser la matière ou garder sa note ; s'il souhaite la repasser, il devra s'inscrire auprès de l'assistante de programme dans les délais communiqués. La note finale sera la plus élevée des deux notes.

La date et le lieu des examens sont communiqués par voie d'affichage (à proximité du secrétariat) ou par message électronique. **Aucune inscription préalable n'est requise, à l'exception mentionnée ci-dessus (épreuves de 2^e session non éliminatoires). Toute absence à un examen (à la première ou à la deuxième session) est sanctionnée par un zéro à l'épreuve correspondante. Il n'est organisée aucune session de remplacement (ces dispositions sont nationales et s'appliquent à toute épreuve d'examen).**

En cas d'annulation d'une épreuve pour raison de force majeure, cette épreuve aura lieu dans la période suivant celle fixée initialement dans le calendrier pédagogique.

Toute fraude à un examen est sanctionnée (se reporter au Règlement intérieur de l'Université).

4. Validation d'une UE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une note finale $\geq 10/20$. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Une UE capitalisée ne peut donc être repassée ultérieurement.

Absence à une épreuve de contrôle continu : L'étudiant absent à une épreuve de contrôle continu se voit attribuer la note zéro pour ce test. Toutefois, il peut faire état des raisons de cette absence auprès **d'une commission des absences cf. article 6** constituée à cet effet. En cas d'acceptation des raisons invoquées, la commission peut décider, à titre exceptionnel, de remplacer la note zéro par celle obtenue par l'étudiant lors de l'examen de fin de semestre.

5. Validation des semestres du GBD 1 et du GBD2

Les notes des U.E se compensent pour l'obtention du semestre : un étudiant valide son semestre s'il obtient la moyenne calculée en fonction des coefficients sur l'ensemble des UE sans avoir de note éliminatoire (note strictement inférieure à 6/20 à une ou plusieurs UE) ; le nombre de crédits affectés au semestre lui est alors attribué (chaque semestre validé = 30 crédits ECTS)

6. Validation d'une année

Validation GBD 1 - L'année composée des semestres 1 et 2 est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale de 10/20 à l'année (compensation des 2 semestres de la même année universitaire), sans note éliminatoire.

Validation GBD 2 - L'année, composée des semestres 3 et 4, est validée aux conditions suivantes :

- Obtenir la moyenne générale de 10/20 à l'année (compensation des 2 semestres de la même année universitaire)
- Ne pas avoir de note éliminatoire
- Obtenir la validation de l'UE « Trajectoires » (cf. annexe p.5).
- Obtenir la validation de l'UE « expérience professionnelle » (cf. annexe p.6)

7. Assiduité

La présence aux séances est obligatoire. Au-delà de 10 minutes de retard et sauf circonstances particulières, l'entrée dans le cours sera refusée par l'enseignant. Au-delà de 3 absences à une même UE, des pénalités sur la note de contrôle continu peuvent être appliquées. Celles-ci seront discutées lors de la Commission des absences qui se réunira à l'issue de chaque semestre.

Les étudiants mineurs sont tenus d'informer les enseignants de toute absence prévue à l'avance et/ou de prévenir le plus rapidement possible de toute absence de dernière minute. Sans nouvelle, l'équipe administrative contactera directement la famille du mineur.

8. Régime spécial d'études

Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'études, en application des dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 1er août 2011, les étudiants appartenant aux catégories suivantes :

- les étudiants engagés dans la vie active
- les étudiants chargés de famille
- les étudiants handicapés

Au titre de ce régime spécial, les étudiants concernés et qui en font expressément la demande auprès du directeur du département en produisant les justificatifs appropriés, pourront bénéficier d'une suspension de contrôle continu pour l'ensemble des éléments constitutifs du cursus.

Les étudiants justifiant d'une activité professionnelle, ou les étudiants redoublants ayant un nombre limité d'UE à repasser peuvent, sur leur demande dûment motivée, bénéficier de ce régime spécial, **sur décision du Directeur du Département**. Ce dernier appréciera la demande des étudiants concernés en tenant compte des justificatifs fournis et des exigences spécifiques à chaque cursus.

Dans tous les cas, sauf motif grave et imprévisible survenant en cours de scolarité, les candidats intéressés par le régime spécial devront en faire la demande **dans le mois qui suit le début des enseignements** auprès du Directeur du Département.

Cette demande n'est valable que pour un semestre. Elle doit être renouvelée si l'étudiant souhaite en bénéficier pour le semestre suivant.

Concernant les UE optionnelles, les étudiants doivent contacter dès l'obtention du régime spécial d'études les enseignants afin d'établir avec eux les modalités de validation de leur UE.

9. Jury et mentions

La validation des UE, du semestre, et de l'année, comme la délivrance du diplôme, sont prononcées après délibération du jury.

Des mentions sont instituées en fonction du barème suivant :

Mention passable : note égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12,

Mention assez bien : note supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14

Mention bien : note supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16

Mention très bien : note supérieure ou égale à 16.

La décision du jury est souveraine, en première comme en deuxième session.

10. Conditions de redoublement

Pour pouvoir redoubler la première année, un étudiant doit avoir obtenu au moins la moyenne de 5/20. Si la moyenne est inférieure à 5/20, une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le Directeur du département sur demande justifiée de l'étudiant. En cas de redoublement, l'étudiant repassera systématiquement l'ensemble des UE dont les notes sont < 10 dans le ou les semestres non validés.

11. Nombre d'inscriptions au programme GBD Dauphine à Londres

Le nombre d'inscriptions administratives au Programme GBD est limité à trois sur les semestres 1, 2, 3 et 4 , sauf dérogation attribuée à titre exceptionnel par le Président de l'Université sur proposition du responsable du programme.

12. Conditions particulières

Les cours du programme sont dispensés à Londres. En participant au programme Dauphine à Londres, les étudiants de première année s'engagent sur une période de 2 ans (4 premiers semestres validés). Aucune passerelle ne sera autorisée entre Londres et Paris entre la première et la deuxième année d'étude même en cas de redoublement.

INFORMATIONS SUR le Programme GBD Londres

L'obtention du DEGEAD (après les S1, S2, S3 et S4) permet l'accès de droit aux diverses mentions et parcours de la Licence Gestion, Economie, et Sciences Sociales (**Sciences des Organisations et des Marchés**).

- mention **Economie**, parcours :
 - Economie et Ingénierie Financières
 - Economie Internationale et Développement
- mention **Sciences sociales**, parcours :
 - Economie et Sciences Sociales
 - Sciences Sociales
 - Action publique
- mention **Gestion**, parcours :
 - Gestion

Accès sous certaines conditions :

- Licence Gestion, parcours Gestion de Patrimoine
- Licence Gestion, parcours Comptabilité, Contrôle, Audit
- Magistère Banque, Finance, Assurances
- Magistère Sciences de Gestion

Les enseignements optionnels

Le Programme GBD 1^{ère} année comporte une option obligatoire : l'option langue, opérée en partenariat avec University College of London (UCL). L'option est administrativement divisée en 1/2 UE semestrielle. La note est incluse dans le total des points de chaque semestre.

L'étudiant est affecté dans l'option langue en fonction de ses choix et **dans la mesure des places disponibles**.

Tout changement d'option en cours d'année est interdit.

Le Programme GBD 2^{ème} année comporte deux options obligatoires : une option langue, opérée en partenariat avec University College of London (UCL) et une option thématique :

Au S3 (1 option à choisir)

- Introduction to Corporate Finance Valuation Methods
- The Art of Conversation
- Communication and Business Networking Skills

Au S4 (1 option à choisir)

- Modern Litterature
- Introduction to Financial Mathematics
- Entrepreneurship

Chaque option est administrativement divisée en deux demi UE semestrielles. La note est incluse dans le total des points de chaque semestre.

L'étudiant est affecté dans l'option langue en fonction de ses choix et **dans la mesure des places disponibles**.

Tout changement d'option en cours d'année est interdit.

Programme « Trajectoires »

Le programme « Trajectoires », initié en 1^{ère} année et poursuivi en L2, s'inscrit comme un accompagnement graduel et continu des étudiants en vue de leur épanouissement personnel et de leur orientation professionnelle. Ce programme vise à les aider à tirer le meilleur de leurs études et à se positionner comme acteurs de leur projet personnel et professionnel.

La participation obligatoire aux ateliers est requise en vue de valider cette UE

Expérience professionnelle et reconnaissance de l'engagement étudiant

Les étudiants ont été informés de l'obligation de valider, avant la fin des cours de L2, une expérience professionnelle d'au moins 3 semaines (stage, emploi rémunéré, engagement associatif selon les modalités transmises par l'Université). Dans ce cadre, une expérience professionnelle dans une organisation associative pourra donner lieu à une conversion en heures selon les modalités votées en Conseil de Département.

Méthodes pédagogiques :

Les cours ont lieu tous les jours de la semaine sauf le dimanche. Pour chaque discipline, l'étudiant est sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant en charge du groupe. La coordination pédagogique dans chaque UE s'effectue sous la direction d'un ou de plusieurs responsable(s) pédagogique(s).

Il est procédé à des exercices variés fondés sur la participation active des étudiants.

Les supports seront constitués de photocopiés et/ou de documents mis en ligne.

Des lectures obligatoires sont prévues dans certains cours.

Les crédits :

À chaque cours validé, est associé un certain nombre de « crédits » ECTS (European Credits Transfer System). Ce système permet de donner une lisibilité européenne au diplôme, dans le cadre d'échanges d'étudiants entre universités.